

Communiqué de Presse
Philippe Kaltenbach
Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Clamart

Le 29 mai 2013

Philippe Kaltenbach amende le volet francilien du projet relatif aux métropoles

Philippe Kaltenbach, Sénateur des Hauts-de-Seine et Maire de Clamart, a déposé plusieurs amendements au volet francilien du projet de loi relatif à l'affirmation des métropoles dont la discussion générale en séance publique débute demain au Sénat.

Philippe Kaltenbach déclare : *« J'ai souhaité déposer plusieurs amendements afin d'enrichir le projet de loi qui portera création de la future métropole parisienne. Tout d'abord à l'article 10, qui fixe les règles d'achèvement de la carte intercommunale en Ile de France. **Après avoir fait adopter en commission un amendement qui ramène de 300 000 à 200 000 habitants le seuil requis pour constituer une intercommunalité en petite couronne, je propose que celle-ci compte au moins 5 communes contre 3 actuellement.** En effet, si pour des motifs de proximité et d'efficacité, il est essentiel que les intercommunalités ne soient pas contraintes par un seuil de population trop élevé, il est aussi important qu'un nombre minimum de communes y soient associées pour que celles-ci soient pertinentes. »*

*Le parlementaire socialiste ajoute : « Dans l'article 12, qui organise le fonctionnement du futur conseil métropolitain j'ai déposé un amendement qui propose **d'introduire un collège des Maires.** Dans le texte actuel, seuls les représentants des EPCI ont pour l'instant vocation à siéger. Il est essentiel que les Maires soient aussi étroitement associés au travail de la future métropole. J'ai aussi proposé que **les EPCI de la grande couronne, qui ne se trouveraient pas au sein de l'unité urbaine de Paris et qui légalement ne seraient donc pas directement associées à « Grand Paris Métropole », puissent rejoindre sur la base du volontariat la nouvelle métropole** à la condition qu'ils aient une frontière commune avec celle-ci. J'ai en outre déposé un amendement réintroduisant le principe de l'élaboration par « Grand Paris Métropole » d'un **plan de rationalisation des syndicats intervenant sur son territoire dans les domaines de l'environnement et de l'énergie.** J'ai enfin proposé que **les futurs élus qui siégeront au sein de Grand Paris Métropole ne perçoivent pas d'indemnités de fonction pour cela.** En effet, dans la mesure où ils siégeront en qualité d'élus locaux, mandat pour lequel ceux-ci sont déjà indemnisés, il n'apparaît pas utile de procéder à une seconde indemnisation. »*

Le sénateur des Hauts-de-Seine conclut : « A l'article 19, relatif au quartier d'affaires de La Défense, j'ai déposé un amendement proposant que **l'EPADESA, l'établissement en charge de l'aménagement de La Défense, soit dissous au 1^{er} janvier 2016** car sa vocation première n'a aujourd'hui plus lieu d'être et que sa gestion a été largement contestée et mise en cause dans les importantes difficultés financières que rencontrent le quartier d'affaires. Il faut donc aujourd'hui un nouveau mode de gouvernance au plus près des territoires et des citoyens. »

Contact presse : Pierre Mareau (06.46.35.15.91 / 01.42.34.27.84)